



Mars 2010



SECTION - CFTC - TISSEO

<http://cftctisseo.org/>



31/03/2010

LA CARRIERE D'UN CONDUCTEUR A TISSÉO



Le DRC conducteur négocié et signé par la CFTC en décembre 2006 nous place, en tête des réseaux urbains de France, dans les villes de plus de 100 000 habitants. +17,71 % de progression les 10 premières années, de manière à faire profiter les jeunes conducteurs. +43,14% avec 32,5 ans d'ancienneté, (hors accélérateur),

La CFTC, par sa signature en 2006, a fait diminuer le nombre de critères par 2 et a fait supprimer les critères discriminants de 1992 et de 2000.

Depuis notre signature un « accélérateur » de DRC est appliqué, à partir du coefficient 212, les conducteurs peuvent gagner 2 ou 4 ou 6 ans.

Pour la première fois les agents reclassés sans avoir de nouveau métier (plus de 60) qui avaient conduit un bus pendant plusieurs années, ont obtenu, l'augmentation de leur coefficient.

C'est un acquis CFTC, car seule la CFTC a défendu ce principe.

		CARRIERE D'UN CONDUCTEUR A TISSÉO Avec le DRC signé par la CFTC en décembre 2006 + les 10 points de soulte de 2010 en ajoutant l'ancienneté Hors primes mensuelles et Hors PIBC					
Ancienneté	DRC	Salaire mensuel	Salaire /AN +P.vacances + 13è mois		Progression Euro / an	Progression En %	
Embauche	200+10	1796 €	X 14,16 =	25431 €			
6 mois		1850 €	X 14,12 =	26122 €	+ 691 €	2,71 %	
1 an	205+10	1968 €	X 14,06 =	27670 €	+ 2239 €	8,80 %	
3 ans		2023€	X 14,03 =	28382 €	+ 2951 €	11,60 %	
5 ans	208+10	2089 €	X 13,96 =	29162 €	+ 3731 €	14,67 %	
7,5 ans		2107 €	X 13,96 =	29413 €	+ 3982 €	16,98 %	
9 ans	210+10	2127 €	X 13,95 =	29671 €	+ 4240 €	16,67 %	
10 ans		2146 €	X 13,95 =	29936 €	+ 4505 €	17,71 %	
12,5 ans		2174 €	X 13,95 =	30327 €	+ 4896 €	19,25%	
13 ans	212+10	2194 €	X 13,94 =	30584 €	+ 5153 €	20,06 %	
15 ans		2222 €	X 13,94 =	30974 €	+ 5543 €	21,79 %	
17,5 ans		2250 €	X 13,94 =	31365 €	+ 5934 €	23,33 %	
18 ans	215+10	2281 €	X 13,93 =	31774 €	+ 6343 €	24,94 %	
20 ans		2310 €	X 13,93 =	32178 €	+ 6747 €	26,53 %	
22,5 ans		2358 €	X 13,93 =	32846 €	+ 7415 €	29,15 %	
23 ans	220+10	2410 €	X 13,91 =	33523 €	+ 8092 €	31,81 %	
25 ans		2459 €	X 13,91 =	34204 €	+ 8773 €	34,49 %	
27,5 ans		2509 €	X 13,91 =	34900 €	+ 9469 €	37,23 %	
30 ans		2597 €	X 13,91 =	36124 €	+ 10693 €	42,04 %	
32,5 ans		2617 €	X 13,91 =	36402 €	+ 10971 €	43,14 %	

Depuis le premier décembre 2006, date ou la CFTC a obtenu les coefficients 212 – 215 - 220
Nous constatons une régularité dans la progression des salaires des conducteurs

QU'EST-CE QU'UNE SOULTE :

La Soulte est un complément de salaire, elle est soumise à cotisation et compte pour la retraite. Elle fait partie du salaire mensuel de l'agent, et de l'accord NAO 2010.

LA SOULTE PEUT-ELLE ETE REMISE EN CAUSE :

Nous ne comprenons pas pourquoi certains responsables syndicaux sèment le doute, en faisant des effets d'annonce sur la possibilité d'une remise en cause des 10 points de soulte. Jamais une Direction n'a osé et n'osera remettre en cause les acquis des tramainots.

- La prime vacance.
- Le 13^{ème} mois
- Les 10 points de soulte
- Les DRC
- Les primes mensuelles ou annuelles.
- Nos salaires.
- Tous les avantages acquis. Etc.....

LES VRAIS INDICES APLIQUÉS SUR TOUS LES TM : ACTION CFTC

Mettez-moi tous les TM en conformité avec les VRAIS INDICES, car si la CFTC nous met aux prud'hommes, ça nous coûtera moins de pognon.



Depuis le 4 janvier la Direction se met en conformité avec les vrais indices et les accords sur les conditions de travail.

Exemples :

Ligne 19 : Moins 6 courses sur le TM vacance.

Ligne 29 : Le TM semaine passe de 17 à 18 équipes.

Ligne COU : la dernière partie de l'équipe « 1 » en moins le mercredi.

Plus aucune ligne du réseau ne dépasse 7h00 de moyenne générale.

Pour que vos conditions de travail continuent de s'améliorer, **VOTEZ massivement CFTC aux élections professionnelles**

LA DIRECTION A ENCORE UNE DETTE ENVERS LES CONDUCTEURS, ELLE DOIT VERSER DES INDEMNITÉS AUX CONDUTEURS :

1° les préjudices subit par les dépassements de la moyenne générale, conséquence des faux indices.

2° le transfert de temps TM semaine vers les autres TM, seule une prime d'indice mensuelle pourra compenser ce préjudice.

Pour obtenir facilement les préjudices subis ces 5 dernières années + la prime mensuelle d'indices, **VOTEZ massivement CFTC aux élections professionnelles.**

POLYVALENCE BUS-TRAMWAY et MÉTRO TRAMWAY :

La CFTC revendique des points d'augmentation pour tous les agents qui font de la polyvalence,



= des points en plus pour les :

- Conducteurs.
- Maîtrises exploitation bus.
- Techniciens méthodes métro.
- Contremaîtres métro.
- Techniciens bus.
- Ouvriers

Pour obtenir des points pour tous les polyvalents **VOTEZ massivement CFTC aux élections professionnelles.**

Connectez-vous sur le site

<http://cftctisseo.org> vous pourrez lire :

- Toutes les infos en temps réel
- Les avancées CFTC
- Les accords
- Les fiches de poste
- Vos droits
- Liens utiles